

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 25 mai 2020 à 19h30

Affiché en application de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PONS, PORCHERON, RONZON et VALENCIER :

Absents excusés :

Absent ayant donné procuration :

M. VALENCIER, conseiller municipal le plus âgé, préside ce premier conseil municipal,

Ordre du jour :

ELECTIONS

ELECTION DU MAIRE

M. VALENCIER explique aux membres du conseil les modalités du vote et les consignes.

Il demande si des candidats souhaitent se déclarer, M. JANIN lève la main.

Conformément à la loi, et considérant la crise du coronavirus, le vote se déroule à bulletin secret sans enveloppes ni isoloir.

Chaque conseiller s'est vu remettre un bulletin vierge sans signe distinctif où il est demandé d'indiquer le nom et le prénom du conseiller municipal qu'il souhaite voir devenir Maire.

A l'appel de son nom, chacun des élus va déposer son bulletin de vote dans l'urne transparente dédiée.

M. VALENCIER et Mme DIDIER procèdent au dépouillement.

19 bulletins sont retrouvés dans l'urne :

- C. JANIN : 19 voix
- Blancs ou nuls : 0

M. Christian JANIN est élu Maire au premier tour par majorité des voix et est installé immédiatement dans ses fonctions.

Monsieur le Maire remercie M. VALENCIER ainsi que toute son équipe nouvellement élue dont la confiance témoignée l'honore et l'oblige.

Il remercie les élus de 2014 qui, ensemble, ont beaucoup travaillé au bien-être des habitants et au développement du village.

Monsieur le Maire remercie sa famille, particulièrement sa conjointe, pour sa patience et sa compréhension devant l'agenda chargé mais aussi ses enfants dans leur acceptation du même agenda.

Monsieur le Maire remercie les électeurs qui se sont déplacés malgré la situation inédite. Il regrette toutefois que la participation n'ait été que de 30% mais comprend les inquiétudes. La durée du confinement a été un moment étrange où les anciens élus n'étaient plus vraiment en poste et les nouveaux pas encore installés. Monsieur le Maire a expédié les affaires

courantes avec les agents et a tenu informé les anciens et les nouveaux élus par un résumé hebdomadaire.

Quatre bureaux communautaires se sont déroulés en visio-conférence.

Monsieur le Maire rappelle que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. La commune s'est employée à servir au mieux les habitants pendant la période de crise et est restée disponible pour les demandes.

La priorité a été de protéger les agents et de maintenir un accueil minimum pour les enfants de personnel soignant.

Monsieur le Maire remercie le personnel courageux qui s'est mis au service des habitants et tient plus particulièrement à remercier le service administratif qui a bien géré la crise et géré les équipes.

Monsieur le Maire remet et donne lecture de la charte de l'élu local.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire, conformément à la limite fixée par la loi, propose de fixer le nombre d'adjoint à cinq.

Vote à l'unanimité

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire propose sa liste d'adjoint et demande si une autre liste est candidate.

Un bulletin de vote est remis à chacun des conseillers et, l'un après l'autre, met son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

M. VALENCIER et M. PORCHERON procèdent au dépouillement

19 bulletins sont trouvés dans l'urne

- Liste C. JANIN : 19 voix
- Blancs ou nuls : 0

La liste proposée par Christian JANIN est élue au premier tour à la majorité. En conséquence, les adjoints élus sont les suivants :

1. Nadège NIVON
2. Nicolas PORCHERON
3. Anne-Marie DUPHOT
4. Denis AILLOUD
5. Isabelle BERTHELET

INFORMATIONS

Conseillers délégués

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer deux conseillers délégués à savoir M. PEREZ et Mme BAUDERAU. Il demande si le conseil s'y oppose et prendra un arrêté en ce sens.

Masques de la région

Monsieur le Maire explique au conseil avoir récupéré les masques pour la commune au manège à Vienne avec M. VALENCIER. 2 400 masques sont à distribuer. Ils ont déjà été organisés et triés par secteur, à l'image de la distribution des bulletins municipaux ou des flyers de profession de foi.

Monsieur le Maire appelle tous les élus, et les anciens, à participer à cette distribution qui doit avoir lieu au plus tôt. Les masques seront mis dans les boîtes aux lettres à raison de 2 par foyer avec un flyer. Pour les personnes connues comme seule : un seul masque sera distribué. Pour les foyers plus nombreux, les familles sont invitées à contacter la Mairie.

Monsieur le Maire précise que la distribution devra faire l'objet d'une vigilance car seul 2 400 masques sont prévus.

Il a été prévu une commande de masque supplémentaire pour les enfants.

M. VALENCIER demande aux élus de rapporter les élastiques utilisés pour le tri des masques

Mme ???? demande si les masques peuvent être laissés dans les boîtes aux lettres sans autre emballage.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative car les masques sont déjà ensachés.

M. BERNARD demande ce qui doit être fait pour les résidences secondaires

M. VALENCIER pense que si le foyer est sur la liste de distribution, c'est qu'il est résident sur la commune.

Monsieur le Maire demande que les masques soient distribués à chaque résident.

Monsieur le Maire refait l'historique de l'approvisionnement en masques. Ils ont été attendus et il y a eut beaucoup de promesses à ce sujet. Le conseil communautaire a adressé une lettre ouverte au préfet à ce sujet qui a répondu individuellement à chaque Maire et s'est engagé à fournir des masques. L'Association des Maires de France (AMF) a aussi prévu d'en acheter.

Du côté de la commune, 300 masques ont été achetés pour le personnel et 250 pour les enfants.

Mme PONS fait remarquer que 17 tournées sont prévues, nombre d'ancien conseiller, mais qu'il y a 19 nouveaux élus.

Mme DIDIER pointe que les tournées de flyers politiques s'étaient déroulées dans des quartiers parfois inconnus.

Monsieur le Maire demande que les élus, anciens et nouveaux, communiquent et collaborent sur la question pour partager les tournées et aider à chaque fois qu'ils ont des connaissances sur les foyers.

Prochain conseil

Monsieur le Maire explique que 2 prochains conseils municipaux devront être réunis rapidement pour traiter d'affaires en souffrance et pour continuer la mise en place de la nouvelle équipe.

Après avis il est décidé des dates suivantes :

- Mardi 2 juin à 19h30
- Lundi 29 juin à 19h30

Travaux

Monsieur le Maire explique au conseil avoir sollicité l'ancien adjoint aux travaux, M. MANTEL, pour faire le point sur les voiries et les travaux à venir (montée des cabanes, rue du Vieux Puits et montée de la Marnière). M. PORCHERON, futur délégué aux travaux, les a accompagnés.

La question des financements a été évoquée à plusieurs reprises.

Concernant le pont de Chaumont, les travaux sont prévus pour le 3^e trimestre 2020 mais les services restent dans l'attente de réponses d'entités étatiques. Si les travaux ne sont pas réalisables à l'automne, ils devront être reportés au printemps 2021.

En ce cas, Monsieur le Maire demande l'installation d'un portique limitant la dimension des véhicules pouvant emprunter le pont. Encore il y a peu, un grumier, chargé, est passé sur le pont fragilisé et étayé.

INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire évoque les quatre bureaux communautaires réalisés en visio-conférence. Les dernières annonces du gouvernement sont rassurantes puisque le second tour des élections aura lieu le 28 juin. En conséquence, tous les conseillers communautaires seront élus et l'exécutif intercommunal pourra être mis en place.

Au moins trois conseils communautaires auront lieu pendant les vacances pour tout mettre en place.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20 h 13